



Suite du compte rendu du Conseil Municipal

Centre bourg, fin des travaux

Le Maire fait le point financier et de mise en œuvre du **réaménagement du centre bourg** qui vient de se terminer, avec : la mise en valeur du patrimoine (maisons, tours, église, halle...), la création d'espaces végétalisés, de lieux de promenades, de trottoirs, d'une rue piétonne (rue de l'Eglise) ou semi-piétonne (une partie de la rue de Traverse et la rue de l'Ecole) et aussi la création de terrasses pour les restaurateurs en période estivale rendues possibles notamment avec la mise en place du nouveau plan de circulation.

Rues et places concernées par les travaux :

Rues de l'Eglise, de l'Ecole, de Traverse, des Salines, des Forges, du Stade, de l'Abreuvoir, des Roches, du Gey, places d'Armes et des Rives de la Loue

Développement du stationnement :

Afin d'éviter le stationnement des voitures « ventouses » garées parfois à la journée **place d'Armes**, mise en place d'une zone bleue (stationnement limité à 2 heures), afin de favoriser la rotation des véhicules, et ainsi le commerce local. (disques disponibles gratuitement en mairie) – création de stationnements « minute ».

Places Saint Martin et des rives de la Loue :

Parkings à stationnement long

Le parking de la place Saint Martin sera à terme agrandi avec si possible l'acquisition de la maison de Mme DOILLON, qui serait démolie.

L'accès au parking sera interdit aux poids lourds afin de sécuriser la circulation des piétons, enfants, de permettre une circulation plus fluide des voitures et également de préserver les arbres qui sont parfois abîmés par les camions.

Situation avant et après travaux d'aménagement et nouveau plan de circulation

Place d'Armes :	avant	19	après	23
Place des Rives de la loue	avant	42	après	42
Rue des Salines	avant	3	après	13
Rue des Forges (secteur Poste)	avant	5	après	23

Place Saint Martin 80 places
Soit au total **181 places**

Place de la Confrérie : stationnement temporaire et ponctuel notamment pour la clientèle du cabinet de kinésithérapie et les enterrements.

Collège de QUINGEY

Le concours d'architecte pour la restructuration, reconstruction partielle du collège (450 élèves) est aujourd'hui lancée. L'architecte sera choisi par le conseil Général en mai prochain. Deux parcelles communales situées en arrière des bâtiments actuels seront cédées gratuitement au Conseil Général conformément à la demande exposée par ce dernier.

Si le cheminement piétonnier desservant le lotissement les Vertes Epines doit être modifié, ce sera à la charge du Conseil Général.

Le maire termine le conseil municipal en remerciant chaleureusement l'ensemble des élus pour le travail d'équipe réalisé durant tout le mandat, la participation des uns et des autres à l'élaboration des différents projets et leurs mises en œuvre.